



JOURNÉE D'ÉTUDE

# GRANDES PAGES DU DROIT INTERNATIONAL : L'ILLICITE

**06 mars 2020**

**Salle des Conseils - 2e étage, esc. M  
(Aile Soufflot)**

**INSCRIPTION PAR MAIL - PLUS D'INFOS  
[ASSAS-UNIVERSITE.FR](http://ASSAS-UNIVERSITE.FR)**

Septième journée d'études de l'IHEI, consacrée aux Grandes pages du droit international sur le thème : « L'illicite »

Organisée par l'[Institut des hautes études internationales \(IHEI\)](http://Institut des hautes études internationales (IHEI)), découvrez les *Grandes pages annuelles* de la doctrine internationaliste consacrées à la Justice.

Après les avoir dédiées aux sujets, aux sources, à la guerre et à la paix, aux espaces, à la justice puis à l'étranger, l'Institut des hautes études internationales consacre ses Grandes pages annuelles de la doctrine internationaliste à l'illicite. Selon un principe bien établi, docteurs, doctorants et professeurs de l'IHEI ou rattachés à lui ont joint leurs efforts et cultivé leurs affinités personnelles pour jeter un regard rétrospectif sur la manière dont les pères fondateurs et les grands auteurs du droit international ont abordé certaines questions essentielles posées, hier comme aujourd'hui, tant à l'appréhension même du concept d'illicite qu'à ses différents régimes.

De Hart à Ago ou Reuter, d'Anzilotti à R.-J. Dupuy, de Scelle à Rosenstock ou De Visscher, sont abordés des thèmes aussi divers que la notion de crime international, les enjeux des règles sur la responsabilité, les contre-mesures ou encore l'internationalisation du comportement de l'Etat d'accueil vis-à-vis d'investisseurs étrangers. Ces pages, tantôt célèbres tantôt mal connues, sont au coeur de cette nouvelle rencontre de l'Institut des hautes études internationales de Paris.

Merci de bien vouloir **confirmer votre participation par téléphone au +33 (0)1 44 41 55 52** ou par [mail](mailto:mail) (en indiquant précisément votre nom et prénom, ainsi que votre fonction ou profession).

*Les pauses - café et le cocktail seront servis à la bibliothèque de l'IHEI.*